



# ANNEE SCOLAIRE 2022-2023

## TARIF CONTRIBUTION DES FAMILLES

CLASSES	Montant Annuel	1 <sup>er</sup> Versement à l'inscription	puis versement mensuel pendant 10 mois, du 05 octobre au 05 juillet
3° Prépa Métiers	720 €	150 €	57 €
CAP <ul style="list-style-type: none"> <li>• OOL (Opérateur Opératrice Logistique)</li> <li>• EPC (Equipier polyvalent du Commerce)</li> </ul>	700 €	140 €	56 €
BAC professionnel <ul style="list-style-type: none"> <li>• AGORA (Gestion administration)</li> <li>• Métiers de l'Accueil, du Commerce (Option A) et de la Vente (Option B)</li> <li>• Logistique</li> <li>• Transport</li> </ul>	800€	180 €	62 €
CAP <ul style="list-style-type: none"> <li>• Monteur en Installations Thermiques</li> <li>• Monteur en Installations Sanitaires</li> <li>• Electricien</li> </ul>	820 €	180 €	64 €
BAC professionnel <ul style="list-style-type: none"> <li>• Installateur en Chauffage, Clim, En. Renouvelables (ICCER) à la place de : TISEC Tech. en Instal. des Systèmes Éner et Clim.</li> <li>• Maintenance et Efficacité Énergétique (MEE) à la place de : TMSEC Tech. Maint. des Systèmes Éner. et Clim.</li> <li>• Métiers du Froid et des Energies Renouvelables (MFER) à la place de : TFCA Tech. du Froid et du Cond. d'Air</li> </ul>	820 €	180 €	64 €
Mention Complémentaire <ul style="list-style-type: none"> <li>• Technicien en Energie Renouvelable Option A et B</li> </ul>	520 €	180 €	34 €

Une facture avec l'échéancier annuel vous sera adressée en début d'année concernant la contribution des familles.

Un service de demi-pension est possible avec un abonnement sur 3, 4 ou 5 jours au prix de **5€90 le repas** (dont 1,90€ de frais fixe non remboursable). Celui-ci sera facturé en début de période (toute période commencée est due).

**Période 1** : du 05/09/2022 au 16/12/2022

**Période 2** : du 03/01/2023 au 07/04/2023

**Période 3** : du 24/04/2023 au 06/07/2023

Le règlement pourra s'effectuer en chèque, en espèces contre reçu ou par *prélèvement automatique* par période ou par mois.

Les difficultés financières ne doivent pas constituer pour vous un obstacle à votre inscription.

Des **réductions** peuvent être consenties, à la demande des parents, lorsque la situation le justifie. Veuillez contacter la direction ou le service comptabilité de l'établissement (Mme TOUZET).

Les **arrhes** ne sont pas remboursables.